



165974 - Peut elle demander le divorce parce qu'elle n'aime pas son mari et qu'elle a été obligée d'épouser

question

J'ai une amie qui veut divorcer d'avec son mari. Elle souffre d'une insuffisance rénale et a été obligée d'épouser un homme qu'elle n'aime pas. Quelqu'un a voulu lui offrir un rein mais il a refusé. La femme est désespérée et son état de santé se détériore. Elle ne parle pas avec son mari puisqu'ils se disputent toujours. Il l'avait épouser dans le seul but qu'elle s'occupe de son enfant. D'ailleurs, ils n'ont pas terminé le processus du mariage jusqu'à maintenant. Ils ne partagent pas un lit. Lui est elle permis de demander le divorce?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si une femme souffre dans son ménage en raison du mauvais traitement que son mari lui inflige et à cause de la fréquence des disputes qui les oppose, il lui est permis de demander le divorce. Cela s'atteste dans ce qui a été rapporté par at.-Tirmidhi,1187 et par Abou Dawoud,2226 et par Ibn Madjah,2055d'après Thawban (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Toute femme qui demande le divorce à son mari sans aucun préjudice sera privée de l'odeur du paradis** . Ce hadith a été déclaré authentique par al-Albani dans Sahih at.-Tirmidhi. L'expression min ghayri basse signifie : sans une forte contrainte l'obligeant à se séparer du mari. Si toutefois la réconciliation est possible, elle reste préférable.

Allah le sait mieux.